

Compte rendu de séance

Séance du 13 janvier 2020

L'an 2020 et le 13 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de LEPELTIER Nicole, Maire.

Présents : Mme LEPELTIER Nicole, Maire, Mmes : BARRIER Isabelle, DUVAL Micheline, RICHARD Sarah, MM : CHERMANNE Jean, DEGREMONT Damien, HAVIN Jean, KOWALZYK Matthieu, LEMITRE Jacky, ROGER Christophe.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DOUSSET-BACH Julie à Mme BARRIER Isabelle, MM. AUCHERE Alain à M. LEMITRE Jacky, THIBAUT Franck à Mme RICHARD Sarah.

Absent : M. RODRIGUES Manuel

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 14

Présents : 10

Date de la convocation : 06/01/2020

Date d'affichage : 06/01/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PRÉFECTURE DU LOIRET le : 21/01/2020

et publication ou notification du : 20/01/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUVAL Micheline

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R. 2020) : travaux d'aménagement du terrain multisports
- Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour l'aménagement d'un city-stade et d'une aire de jeux sur le site naturel communal des Farnaults
- Convention de mise à disposition de locaux communaux à la Communauté de Communes dans le cadre du transfert de compétence
- Avenant à la convention d'adhésion au Service de Médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

D-2020-01-01 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R. 2020) : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN MULTISPORTS

Madame le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale en date du 18 novembre 2019 informant des modalités de répartition de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2020,

Vu les travaux d'aménagement du terrain multisports envisagés par le Conseil Municipal, pour un montant total prévisionnel de 58 087.30 € H.T.,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le projet définissant les travaux d'aménagement du terrain multisports pour un montant total de 58 087.30 € H.T.

ADOpte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	Recettes	H.T.
Travaux	58 087.30 €	DETR (50%)	29 043.65 €
		Département (25%)	14 521.83 €
		Autofinancement	14 521.82 €
TOTAL	58 087.30 €	TOTAL	58 087.30 €

SOLLICITE une subvention de 29 043.65 € au titre de la D.E.T.R. 2020, soit 50 % du montant du projet.

CHARGE Madame le Maire de toutes les formalités.

D-2020-01-02 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CITY-STADE ET D'UNE AIRE DE JEUX SUR LE SITE NATUREL COMMUNAL DES FARNAULTS

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante des possibilités de subvention auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) via le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne.

Vu les travaux d'aménagement d'un city-stade et d'une aire de jeux sur le site naturel communal des Farnaults envisagés par le Conseil Municipal, pour un montant de 114 972.30 € H.T.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale via le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne au taux le plus élevé pour financer ces travaux.

SOLLICITE l'autorisation de préfinancer ces travaux.

DÉCIDE d'assurer le financement complémentaire nécessaire à l'opération par autofinancement.

D-2020-01-03 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Val de Sully assure la compétence « Animations Jeunesse » et que la mise à disposition d'un local est nécessaire pour organiser et accueillir des activités pour les jeunes.

Il convient donc de signer une convention de mise à disposition du local associatif communal sis au Farnaults.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à cette convention.

AUTORISE Madame RICHARD Sarah, adjointe, à signer cette convention, Madame le Maire étant également Présidente de la Communauté de Communes du Val de Sully.

D-2020-01-04 – AVENANT À LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Commune a signé une convention avec le Centre de Gestion de la F.P.T. du Loiret afin que son service assure la médecine de prévention des agents communaux à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Centre de Gestion de la F.P.T. du Loiret constate que de nombreuses absences lors des rendez-vous fixés avec les collectivités ne sont pas justifiées. Un avenant est proposé aux collectivités afin de facturer toutes ces absences non justifiées.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant de la convention d'adhésion au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret à compter du 1^{er} janvier 2020.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion.

REMPLACEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Madame le Maire fait part à l'assemblée du recrutement de la nouvelle secrétaire de Mairie à compter du 1^{er} mars 2020. Son employeur actuel nous sollicite afin que nous la laissions à disposition du secrétariat du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire Isdes-Vannes-Villemurlin à hauteur de 17,50 heures par semaine jusqu'au 30 avril 2020.

Une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial sera signée entre la Commune et le Syndicat.

DÉLÉGATION AU MAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en Mairie pour la vente de l'immeuble suivant :

- Immeuble sis 8 place des Haudières

et qu'elle n'a pas exercé le droit de préemption communal sur cette vente.

AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal est informé :

- De la réponse obtenue du Crédit Mutuel suite à notre demande de remboursement partiel anticipé du prêt lié aux travaux de l'école, qui est acceptée sans indemnité de renégociation.

Séance levée à 20 heures 15.